

Postulat Rebecca Joly et consorts – Accessibilité des documents : nouveau site et nouvelles options !

Texte déposé

L'Etat, dans son activité législative ou exécutive, peut être amené à produire plusieurs types de documents : on pense notamment aux rapports de consultation lors de consultations législatives cantonales et fédérales (y compris les réponses transmises par les parties prenantes lors de ces consultations), mais également à des rapports commandés à des experts externes pour l'étude d'effets de certaines activités sur l'environnement, ou l'impact de telles politiques de santé, etc.

L'accessibilité à ces documents n'apparaît par contre pas systématique. En effet, que ce soit un quidam curieux, un chercheur ou un politicien, la façon d'obtenir ces informations est souvent peu claire : faut-il se renseigner auprès d'un service de l'Etat, mener une recherche internet ou se connecter au site internet de l'Etat, etc.

Or le site de l'Etat a récemment fait peau neuve. Il paraît donc opportun de le mettre à contribution pour faciliter l'accès à tous ces documents.

Si les données purement statistiques sont déjà très largement accessibles, l'accessibilité d'autres types de documents est variable. En effet, il est parfois possible de trouver le résultat de procédure de consultation sur une loi, parfois non. Des rapports d'experts sont parfois en libre accès sur le site internet de l'Etat de Vaud, parfois ce n'est pas le cas.

Par le présent postulat, nous demandons ainsi au Conseil d'Etat de prendre les mesures suivantes :

- mettre plus spontanément à disposition de tous, les données évoquées ci-dessus ;
- clarifier les directives données à ses services quant à la publication systématique des rapports qu'ils produisent ou font produire ;
- expliciter dans ces directives les conditions dans lesquelles un document ne pourrait pas être publié, liées à la protection des données, les droits de la propriété intellectuelle ou la sauvegarde des intérêts de l'Etat ;
- favoriser, via le site internet de l'Etat, la possibilité d'accéder facilement à ces ressources documentaires.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Rebecca Joly
et 45 cosignataires*

Développement

Mme Rebecca Joly (VER) : — Le postulat que je vous présente traite de l'accessibilité des documents de l'Etat. En effet, dans son activité, l'Etat produit des documents tels que des rapports sur des questions environnementales ou de santé publique, des études, des consultations de lois cantonales et des réponses à des consultations fédérales. Bref, les nombreux documents produits peuvent être d'un très grand intérêt pour tout un chacun, comme aussi pour les chercheuses et chercheurs et pour nous, les politiciennes et politiciens. Or, il peut s'avérer compliqué de trouver où et comment consulter ces documents. C'est la raison pour laquelle je dépose ce postulat. En effet, depuis cet automne, nous disposons d'un nouveau site de l'Etat de Vaud, totalement remodelé. J'en profite pour demander que de nouvelles possibilités et opportunités y soient créées afin d'y publier de manière plus simple et plus systématique les documents en question.

Mon postulat demande au Conseil d'Etat de prendre des mesures et de faire un rapport sur la possibilité de mettre plus spontanément en ligne les documents mentionnés, de clarifier pour les services les règles concernant la mise à disposition de documents en ligne, mais aussi les règles qui concernent les cas où il ne faut pas publier les documents pour des raisons de protection des données, par exemple, ou de confidentialité, ou encore pour de multiples raisons d'intérêt public. L'idée de ce

postulat est de favoriser l'accessibilité des documents par le biais du site internet de l'Etat. Je me réjouis d'en discuter en commission.

Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.